Membres	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

2026-59

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE D'EYREIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2026-59

Séance du 24 septembre 2026

Objet : Vote des encarts publicitaires sur le bulletin municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix- huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 10 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre.

Présents : *Mmes LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, MAZEAU Mireille, NOAIHLAC Patricia, GRANCHER Isabelle, DICHAMP Adeline, HASLOUIN Anne-Marie Mrs., RIVIERE Patrice, HERMABESSIERE Patrick, FIEYRE Gilles, SAINNEVILLE Jean-Marie, TEINAURI Matahiari, MONEGER Jérôme, SOULIER Daniel*
Excusé : FLEURY Quentin
Procuration : de M. Fleury Quentin pour Mme LE MIGNON Marie-Pierre
Secrétaire de séance : Matahiari TEINAURI

Madame la Maire donne parole à Mme Isabelle Grancher, 3ème adjointe au maire propose de reconduire le dispositif de l'an dernier : à savoir la vente d'encarts publicitaires aux entreprises pour financer le bulletin municipal.

L'an dernier, les entreprises ayant travaillé sur le multiservices avaient été sollicitées en priorité. Les entreprises d'Eyrein le seront cette année.

Les associations disposeront d'une place dans le bulletin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote et adopte à l'unanimité la reconduction à 50 € l'encart publicitaire sur le volontariat des entreprises, sur un an.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire
Marie-Pierre LE MIGNON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-211908108-20260924-2026-59-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/11/2026

MAIRIE D'EYREIN 19 (Corrèze)